

leur intérêt et leur appui. Les audiences de ce Comité ont bien servi à porter à l'attention du Parlement et du Gouvernement toute une gamme de points de vue et de propositions. Le rapport du Comité aidera sûrement le Gouvernement à formuler les positions canadiennes pour la deuxième Session extraordinaire.

La délégation canadienne à la première Session a contribué grandement à son succès. Le Document final qui a été obtenu par consensus est remarquable en ceci qu'il comprend une déclaration de principes esquissant un programme d'action et actualisant les mécanismes internationaux.

Le climat international depuis 1978 n'est pas propice à la négociation d'accords de contrôle des armements et de désarmement. Mais nous ne sommes pas restés tranquilles comme un troupeau de boeufs musqués de l'Arctique lorsque menacés. Le Canada a fait des efforts véritables pour aider à résoudre les différends internationaux. Nous avons généreusement fourni denrées et foyers aux réfugiés. Et nous avons fait continuellement des efforts pour favoriser les négociations sur le contrôle des armements et le désarmement.

La délégation canadienne sera en mesure de participer activement aux travaux de cette deuxième Session extraordinaire. J'ai demandé à notre ambassadeur au désarmement de se rendre très bientôt en Europe de l'Ouest pour deux semaines de consultations. À Genève, il rencontrera non seulement les représentants de pays de l'Ouest, mais également d'importants représentants du bloc de l'Est et du mouvement des non-alignés. Nous avons eu des entretiens officiels avec les Américains, et j'aimerais rappeler au Comité que le président Reagan a prononcé un important discours sur le désarmement le 18 novembre dernier.

Comme en 1978, je crois que la délégation canadienne devrait s'efforcer, de concert avec les autres délégations, de poser les jalons et d'imprimer un nouvel élan aux négociations sur le contrôle des armements et le désarmement. Cependant, nous ne devrions pas attendre trop de choses d'une conférence qui devrait prendre des décisions par consensus.

Le Canada a un certain nombre de contributions à faire. Il a de l'idéalisme et des idées. Il a un rôle de liaison. Il peut influencer la non-prolifération horizontale. Il a des compétences en détection des mouvements sismiques et en vérification de l'utilisation des armes chimiques. Dans ces domaines, nous serons en mesure de faire de notre mieux pour contribuer au succès de la deuxième Session extraordinaire.